

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 07/04/2009

Réception par le Prefet : 07/04/2009

Publication : 14/04/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-5-5-1

Séance du vendredi 3 avril 2009

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : 2ème PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2008-5-5-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve, au titre de l'exercice 2009, la 2^{ème} programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de **162 040,00 €** selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.

Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :

- Opération 2009 – F731 – 2827 – Chapitre 65 – Fonction 71 – Nature 65734 :
74 230,00 €.
- Opération 2009 – F731 – 2827 – Chapitre 65 – Fonction 71 – Nature 6574 :
28 690,00 €.
- Opération 2009 – F231 – 2822 – Chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 20414 :
59 120,00 €

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions